

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX  
TEL. 04 74 32 00 03  
ACCES MINITEL : 08 36 29 11 11

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

CABINET A.J.C.

39 RUE BELLECOMBE

69006 LYON

V/REF : TL/CC  
N/REF : 86 B 80 / A-1913

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/05/2004, SOUS LE NUMERO A-1913,  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

... CONCERNANT LA SOCIETE  
01 CONTROLE  
SOCIETE ANONYME  
152 RUE DES RAPETTES  
01390 TRAMOYES

R.C.S BOURG-EN-BRESSE 335 060 307 (86 B 80)

LE GREFFIER





**BDO Gendrot**

Audit et Conseil

79, rue François Mermet - B.P. 40

69811 Tassin La Demi-Lune Cedex

Tél. : (33) 04 78 34 19 54 - Fax : (33) 04 78 34 26 66

E-mail : lyon@bdo-gendrot.fr

## **01 CONTROLE**

Société Anonyme au capital de 173 950 €uros

Siège Social : 152 rue des Rapettes - Tramoyes

01390 SAINT-ANDRE-DE-CORCY

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

*(Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Juin 2004)*

**01 CONTROLE**

Société Anonyme au Capital de 173 950 Euros  
Siège social : 152 rue des Rapettes – Tramoyes  
01390 SAINT ANDRE DE CORCY  
**335 060 307 RCS BOURG**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Juin 2004*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 01 CONTROLE et en application de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des éléments survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LYON-TASSIN, le 19 Mai 2004

Le Commissaire aux Comptes  
BDO Gendrot



Michel GAUTHIER

BDO Gendrot  
Commissaire aux Comptes